



TARIF AU 1^{ER} AVRIL 2017

VENTE D'IMMEUBLE : HONORAIRES A LA CHARGES DU VENDEUR :

DE 0€ à 60 000€	5% €TTC
DE 60 001 à 100 000€	8% TTC
DE 100 001€ à 300 000€	7 % TTC
Au-delà de 300 001€	6 % TTC

VENTE LOCAUX COMMERCIAUX ET FONDS DE COMMERCE : 10%

VENTE TERRAINS : 10 %

TVA EN VIGUEUR : 20 %